

Le langage est un élément fondamental de la pratique philosophique. Parce que nos interlocuteurs n'ont pas accès à nos pensées, il est incontournable pour partager nos idées. En outre, des mots fourre-tout comme « tsé », « style », « genre » ou « comme » nuisent à la compréhension et, en ce sens, posséder un maximum de vocabulaire (c'est-à-dire des concepts distincts) permet de mieux cerner la réalité afin de communiquer le plus précisément possible sa pensée. Mais le lien entre pensée et langage va plus loin. Comme l'écrivait Ludwig Wittgenstein, philosophe autrichien du xx^e siècle : « Les limites de mon langage signifient les limites de mon propre monde¹. » Car avant de parler du monde, il faut le comprendre, et pour le comprendre, il faut des mots. Ainsi, plus nous possédons de vocabulaire, plus il est possible de comprendre ce monde dans toute sa complexité et d'en parler adéquatement. Si nous ne détenons pas assez de mots pour exprimer avec nuance notre point de vue, c'est qu'il nous échappe. On le sait, nous ne partageons pas tous les mêmes pensées ni les mêmes croyances : or, ce n'est que par le langage que nous pouvons faire comprendre aux autres notre point de vue et notre conception de la réalité. Et c'est aussi par le langage seul que nous pouvons expliquer les raisons qui justifient un point de vue. Ainsi, il est concevable que l'autre adopte certaines pensées et croyances auxquelles il n'adhérait pas au départ : c'est par le langage que nous tentons de convaincre l'autre du bien-fondé de notre point de vue. Dans un dialogue entre deux raisons, où l'objectif est de convaincre – et non seulement de vaincre –, la force, la tromperie ou l'intimidation sont des astuces préjudiciables pour l'individu qui les subit. La discussion rationnelle, au contraire, favorise une réflexion et une compréhension communes. Nous espérons tous que l'autre tentera de raisonner et de discuter avec nous au lieu d'essayer de nous tromper ou d'user de violence pour arriver à ses fins !

Préjudiciable

Se dit d'un acte ou d'un événement nuisible aux intérêts de quelqu'un.

Mais voilà, pour mener une discussion rationnelle constructive et profitable, pour notre bienfait et celui des autres, nous devons être en mesure de clarifier notre pensée. Il faut bien circonscrire ce à quoi nous faisons allusion en utilisant certains concepts (conceptualisation), clarifier les sujets abordés, les questions qui posent problème et les enjeux qui y sont liés (problématisation), et produire des arguments solides qui appuieront notre point de vue (argumentation). Nous verrons dans ce chapitre comment, de la conceptualisation à l'argumentation, le langage est essentiel à cette activité proprement humaine qu'est la pratique philosophique.

4.1 La conceptualisation et la définition

Le discours mythique, vu sa logique de l'imaginaire, comporte un pouvoir limité, car il ne peut rien démontrer rationnellement et ne peut donc pas faire l'objet d'un débat. Or, les philosophes présocratiques ont contribué à l'émergence d'un mode d'explication de la réalité qui laisse de moins en moins de place à l'imaginaire. En devenant plus critiques, en faisant appel à leur raison, ils ont cherché à se représenter intellectuellement ce qu'est le monde. Ils ont alors apprivoisé progressivement une opération intellectuelle qui s'appelle la conceptualisation. Pour bien saisir l'ampleur de ce changement dans la manière de se représenter le monde qui nous entoure, voyons plus précisément ce qu'implique la production de concepts.

Conceptualisation

Travail de la pensée sur les données de l'observation ou de l'expérience dans le but d'en dégager des idées générales, des concepts.

4.1.1 Qu'est-ce qu'un concept ?

Comme nous l'avons mentionné précédemment (voir la page 28 du chapitre 2), un concept est une représentation mentale, intellectuelle, abstraite et générale d'un objet concret ou abstrait. On dit qu'il s'agit d'une représentation mentale, car un concept

n'a pas de réalité matérielle, contrairement à une photographie ou à un portrait, par exemple. On la qualifie également d'intellectuelle pour la distinguer de l'image, qui est elle aussi une représentation mentale. Cependant, l'image est toujours sensible puisque son existence dépend des perceptions sensorielles, alors que le concept, lui, est d'ordre intellectuel parce qu'il associe cette représentation à un ensemble plus grand, à une catégorie ou à une classe d'objets. Le concept est donc également abstrait dans la mesure où il ne fait pas appel à des représentations concrètes ou sensibles (voir le tableau 4.1). Enfin, on dit qu'il est général parce qu'il n'exprime jamais un objet particulier, mais un ensemble d'objets ayant des caractéristiques communes.

C'est ce caractère général du concept, lui permettant d'être l'ingrédient à la base de la pensée rationnelle, qui tend à inclure les choses particulières dans une perspective plus large. Les différents concepts peuvent être liés entre eux en fonction de leur niveau de généralité : ou bien l'un est plus ou moins général que l'autre, ou bien ils se situent à un même niveau par rapport à un troisième.

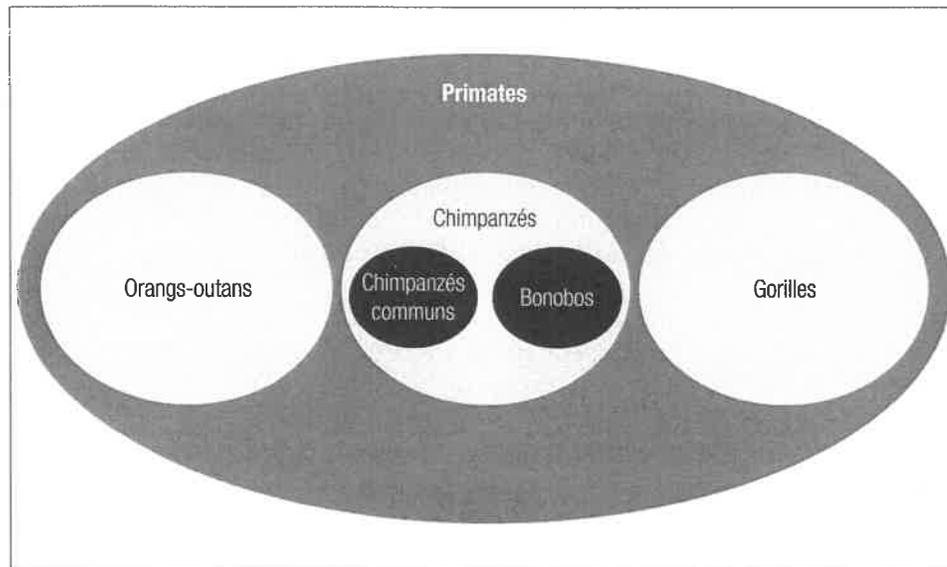
Qu'arrive-t-il si nous comparons, par exemple, les concepts « primate » et « chimpanzé » ? Le premier concept est plus général que le second, en ce sens que le second appartient à la classe désignée par le premier. Autrement dit, tous les chimpanzés sont des primates, mais ce ne sont pas tous les primates qui sont des chimpanzés (voir la figure 4.1). Ajoutons un troisième concept : le « gorille ». Force est de constater que le gorille se situe au même niveau que le chimpanzé, par rapport au concept « primate ». Ce sont ces liens de niveau de généralité, de classement des concepts les uns par rapport aux autres qui rendent possible la pensée rationnelle.

Notons au passage qu'il est d'usage de distinguer la compréhension d'un concept de son extension. La **compréhension** d'un concept réfère à sa définition, c'est-à-dire à ce qui le distingue des autres. Son **extension** renvoie plutôt à l'ensemble de tous les objets auxquels ce concept peut être appliqué. Par exemple, la compréhension du concept « marteau » pourrait être « outil qui sert à enfoncer des clous », tandis que son extension serait l'ensemble de tous les marteaux possibles et imaginables.

TABLEAU 4.1 | Deux représentations mentales : l'image et le concept

L'image		Le concept	
Elle se décrit. Elle est :	Exemple : Tintin	Il se définit. Il est :	Exemple : personnage de bande dessinée
sensible	Nous voyons Tintin « en nous ».	intellectuel	Par un acte d'intelligence, nous saisissons la constante qui unit Tintin à tous les objets de même catégorie.
concrète	Nous le voyons dans tous ses détails (son toupet, son pantalon à mi-mollet, son chien Milou à ses côtés).	abstrait	Par abstraction, nous retenons de Tintin ce qu'il a en commun avec tous les autres membres de la même catégorie.
particulière	Nous ne voyons que Tintin, le personnage unique qu'il constitue.	général	Le concept s'applique à tout être qui correspondra à la définition de ce concept : il englobe les personnages existants, ceux ayant déjà existé et ceux qui n'ont pas encore été inventés.

FIGURE 4.1 | Le classement des concepts



4.1.2 Comment définir des concepts ?

La pensée rationnelle est une activité qui demande de la rigueur lorsqu'il s'agit de produire des concepts et de les définir. **La définition des concepts joue un rôle de première importance dans la réflexion philosophique.** Prenons, par exemple, les phrases « la vérité et la liberté sont incompatibles » ou encore « il ne peut y avoir de démocratie sans philosophie ». Ces propos ne peuvent se prêter à une discussion véritablement féconde, c'est-à-dire qui favorise une compréhension mutuelle, que si les concepts « vérité », « liberté », « démocratie » et « philosophie » sont clairement définis. Une fois clarifiés, les concepts nous aident à poser des problèmes avec rigueur, à réfléchir de façon méthodique, ce que vise à faire la philosophie.

Définir, c'est dire de façon générale et abstraite ce qu'est une chose. C'est une entreprise intellectuelle de clarification qui vise à marquer les limites, les bornes d'un concept. Il existe différents types de définitions qui n'ont pas toutes la même valeur. Il y a entre autres la **définition par l'exemple**. Elle précise la signification d'un concept en présentant un ou plusieurs cas particuliers. Ainsi, pour définir le jazz, nous pourrions nous référer à la musique de Louis Armstrong. On peut aussi avoir recours à la **définition étymologique**. Par exemple, on se souvient que « philosophie » vient du grec *philosophia*, composé du verbe *philein*, « aimer », et *sophia*, « sagesse », « savoir », « connaissance ». Ainsi, littéralement, la philosophie est l'« amour de la sagesse ». Il existe aussi la **définition stipulative**. « Stipuler » veut dire « préciser » ou « spécifier » de sorte que ce type de définition résulte d'une décision, d'une convention, par exemple la définition que la loi retient pour le concept de « famille à faibles revenus ».

Le type de définition qui est à la fois le plus rigoureux et le plus pratique est la **définition réelle**. Celle-ci s'apparente généralement aux définitions données par les divers dictionnaires. Pour produire une définition réelle, **il faut savoir distinguer les attributs essentiels de la chose à définir, c'est-à-dire ses caractéristiques constitutives et indispensables, de ses attributs secondaires, les caractéristiques accessoires et non nécessaires.** Pour être rigoureuse, la définition réelle comportera minimalement deux attributs essentiels : un plus

général, le **genre**, qui répondra à la question « Quelle sorte de chose est-ce ? », et un autre plus particulier, la **différence spécifique**, qui précisera ce qui distingue cette chose des autres ayant le même genre.

L'avantage de cette sorte de définition est de situer un concept dans un réseau logique. Par exemple, on définit un chien en disant que c'est un mammifère de la famille des canidés (genre), qui se distingue des autres canidés par le fait qu'il est domestique (différence spécifique). On définit le triangle comme un polygone (genre) à trois côtés (différence spécifique). Une définition réelle sera acceptable si elle répond au **critère de réciprocité**, c'est-à-dire qu'il doit y avoir interchangeabilité complète entre le concept à définir et sa définition. Le tableau 4.2 présente des exemples qui illustrent la distinction entre le genre et la différence spécifique. Cependant, il y a certains écueils à éviter. Ainsi, le tableau 4.3 présente cinq types d'erreurs de définition à ne pas commettre.

TABLEAU 4.2 | Le genre et la différence spécifique dans la définition réelle

Concept	Genre	Différence spécifique
Pèlerinage	Voyage...	fait à un lieu saint pour des motifs religieux et dans un esprit de dévotion.
Bouteille	Récipient...	à goulot étroit en verre ou en plastique.
Chimie	Science...	qui étudie les propriétés fondamentales de la matière.
Projecteur	Appareil optique...	qui sert à visionner des images sur un écran.
Honnêteté	Qualité...	de celui qui se conforme aux lois du devoir et de la vertu.

TABLEAU 4.3 | Cinq types d'erreurs de définition

Type d'erreur de définition	Description	Exemples
La définition circulaire	Consiste à utiliser dans la définition le terme à définir ou un mot de la même famille. Ainsi, la définition circulaire se répète.	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants sont des personnes qui enseignent. • Un homme courageux, c'est un individu qui accomplit des actions empreintes de courage.
La définition trop étroite	Consiste à réduire le groupe d'éléments auquel le concept s'applique.	<ul style="list-style-type: none"> • Chaise : Siège à dossier et sans bras utilisé pour s'asseoir autour d'une table de cuisine. • Torture : Ensemble d'actes ayant comme effet d'infliger de la souffrance à des criminels.
La définition trop large	Consiste à englober plus d'éléments que ce qui devrait être circonscrit par le concept.	<ul style="list-style-type: none"> • Un téléviseur est un appareil électronique. • Un légume est une matière d'origine végétale.
La définition subjective	Consiste à définir un concept en faisant appel aux valeurs, aux préférences de la personne qui définit.	<ul style="list-style-type: none"> • La guerre, c'est la plus grande bassesse dont l'être humain est capable. • « La mode est une forme de laideur si intolérable qu'il faut en changer tous les six mois? »
La définition négative	Consiste à définir le concept en soulignant ce qu'il n'est pas plutôt qu'en affirmant ce qu'il est.	<ul style="list-style-type: none"> • Un dictionnaire n'est pas un album de bandes dessinées. • La musique rock n'est pas de la musique classique.

DE L'IDÉE À LA RÉALITÉ

Un juge vite sur ses patins !

La **définition** est parfois un élément crucial dans le système judiciaire. En 1997, des individus furent accusés d'avoir fait usage de patins à roulettes dans une station de métro. Au moment de l'infraction reprochée, les individus marchaient chaussés de leurs patins, dont les roulettes étaient bloquées par un protecteur en caoutchouc amovible. Pour le juge, il s'agissait donc de déterminer s'ils faisaient « usage de leurs patins » au sens du règlement. Le juge statua que « faire usage de patins à roulettes » consiste à rouler à l'aide de ce mécanisme. Le juge acquitta ainsi les individus puisqu'en ajoutant un dispositif aux patins afin de les détourner de leur utilité normale ils ne faisaient pas « usage de leurs patins ».

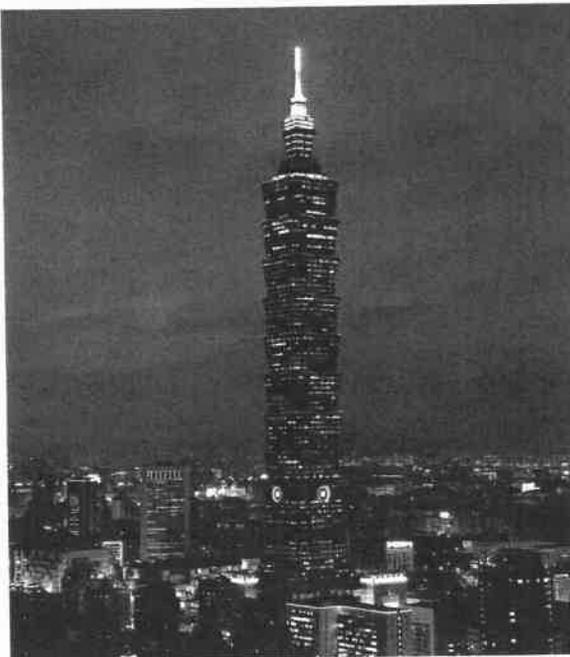
Source : Montréal (Société de transport de la Communauté urbaine de) c. Venne, 1997, J.E. 97-1928 (C.M. Montréal).

DE L'IDÉE À LA RÉALITÉ

Du concept à l'architecture

Le processus de conceptualisation en architecture débute avec la commande, à la suite de l'expression d'un besoin. La recherche de réponses à ce besoin passe par l'association d'idées, l'étude de précédents et l'analyse du contexte propre au projet : budget, échéancier, réglementation, environnement, usagers, mode de réalisation, etc. De ces réflexions émerge une idée forte, une idée maîtresse qui guidera l'ensemble des décisions à prendre au cours de la réalisation du projet. Un concept fort facilite en quelque sorte la prise de décision. Le concept peut être abstrait ou concret, l'expression d'une idée ou la représentation d'un objet. Voyons maintenant un exemple concret de concept en architecture.

Le Taipei 101 à Taiwan, conçu par la firme d'architectes C.Y. Lee & Partners, figure parmi les plus hauts édifices du monde. Jusqu'au bout de son antenne, il culmine à 508 mètres de hauteur. Mais avant d'être matérielle, cette imposante construction est l'expression d'un concept : faire rayonner une culture locale sur la scène internationale. Ainsi, la structure de l'édifice imite le bambou avec un décroché important tous les huit étages ; le bambou est associé à la robustesse, à la solidité, et huit est un chiffre chanceux dans la culture locale.



Source : Denis C. Blais, architecte chez Béique Legault Thuot architectes.